

## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-449** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec (AO-441)* ». L'objet dudit règlement vise à ajouter le sous-sol à l'occupation autorisée via le règlement AO-441 au 185, avenue Bloomfield (lot 1 351 204 du cadastre du Québec) à des fins de garderie ou de Centre de la petite enfance.
- le règlement **AO-450** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement vise à implanter un arrêt obligatoire en direction est sur le boulevard Saint-Joseph à l'intersection de la rue Hutchison
- le règlement **AO-451** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement vise l'implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Bernard à l'intersection de l'avenue de l'Épée

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 14 juin 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

